

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT**

**Origine :** Demande de renseignement en date du 28 juin 2001

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Référence :** SCGM-1, document 1, page 11

**Préambule :**

SCGM propose de ne pas facturer le solde en inventaire et l'ajustement d'inventaire aux clients qui auront choisi l'option prix fixe.

**Question 8 :**

- a) Veuillez présenter, sous forme de tableau, une comparaison des conditions applicables aux clients en gaz de réseau au tarif variable qui ne s'appliquent pas aux clients en gaz de réseau qui choisissent l'option prix fixe.
  - b) Veuillez préciser quelle clientèle devra supporter le solde en inventaire et l'ajustement d'inventaire, le cas échéant.
- 

**Réponse :**

a)

	Écarts accumulés entre les prix projetés et les prix effectivement payés	Ajustement d'inventaire
Gaz de réseau variable	Oui	Oui
Gaz de réseau fixe	Non	Non

- b) L'ajustement d'inventaire sera supporté et/ou bénéficiera, le cas échéant, à la clientèle qui se voit facturer le tarif de fourniture variable soit la clientèle en gaz de réseau variable ainsi que la clientèle en service d'achat-revente.

Le solde d'inventaire n'est applicable qu'aux clients qui ne se verront plus facturer pour la composante fourniture par le distributeur soit la clientèle ayant choisi le service de livraison.

---